



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FSE

Question écrite n° 65214

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le rapport 2000 de la Cour des comptes quant à l'utilisation, au niveau national, des fonds structurels européens (FSE). Ce rapport a notamment souligné, à l'égard de l'ONIVINS, que sur les 35 types d'aides existantes, très peu sont, en réalité, déclarées auprès des instances européennes. Il n'existe aucun instrument permettant de mesurer le coût des actions menées, ni d'en apprécier le résultat, notamment pour certaines aides à l'exportation. La Cour des comptes a relevé que les aides à l'exportation prennent d'ailleurs, souvent, la forme de campagnes de publicité, confiées, sans concurrence, à une société publique qui en sous-traite une grande partie, après avoir perçu des honoraires qui peuvent s'élever à 15 % de la demande. Il lui demande de lui préciser la suite qui a été réservée à ces constatations de la Cour des comptes.

Texte de la réponse

Les observations faites par la Cour des comptes dans son rapport public 2000 concernant la gestion des crédits européens ont fait l'objet d'une réponse spécifique du ministre de l'agriculture et de la pêche qui figure, à la suite, dans ce même rapport. On peut citer entre autres, en ce qui concerne le contrôle des restitutions à l'exportation, la mise en place de nouvelles chaînes informatiques qui permettent d'identifier les délais de transmission des pièces justificatives d'une exportation ou encore d'améliorer le suivi du recouvrement. Il convient également de se reporter à la réponse du ministre au rapport 2001.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65214

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4617

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1875